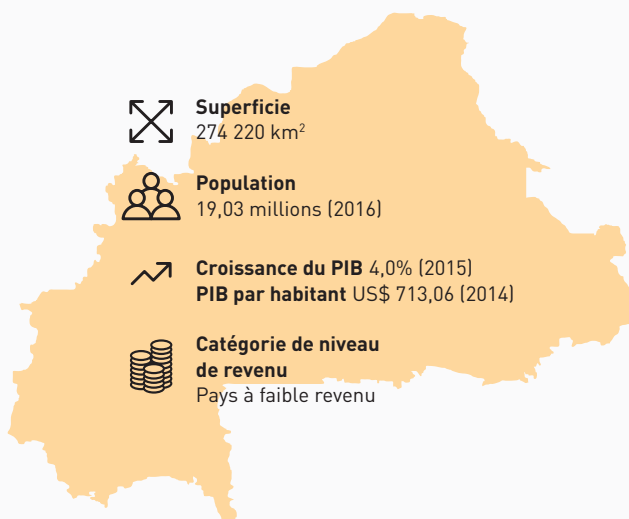




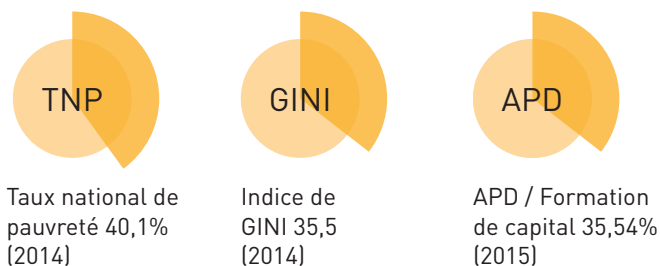
1. Contexte du pays

L'année 2015 au Burkina Faso aura été marquée par un processus de transition politique issu du soulèvement populaire du 30 et du 31 octobre 2014. Les deux principaux jalons de ce processus sont les deux lois adoptées pour renforcer la démocratie et l'état de droit. En outre, l'article 37 de la Constitution a été amendé pour renforcer l'indépendance de la justice. D'autres lois ont été promulguées pour combattre la corruption et la violence faite aux femmes et aux filles. Le code électoral a été lui aussi amendé et des réformes ont été engagées pour renforcer la transparence et la responsabilité. Des élections présidentielles et législatives ont été tenues le 29 novembre 2015. Elles ont été jugées transparentes et libres malgré la tentative de putsch du 16 septembre 2015. En dépit d'une situation sociopolitique fragile en 2015, le Burkina Faso a participé à de grands événements internationaux et est l'un des premiers pays à avoir remis à la COP 21 son rapport intitulé « Contribution prévue déterminée au niveau national ». Selon toutes probabilités, la stabilité politique se consolidera à la faveur du gouvernement élu démocratiquement. Cependant, des revers sont possibles au moment où les pouvoirs publics combattent la corruption et la menace grandissante que posent les groupes extrémistes régionaux.

En bref

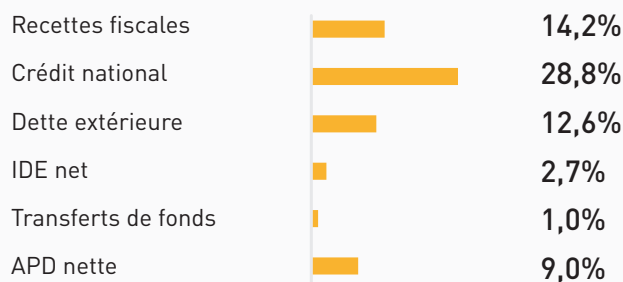


Indices clés de développement :



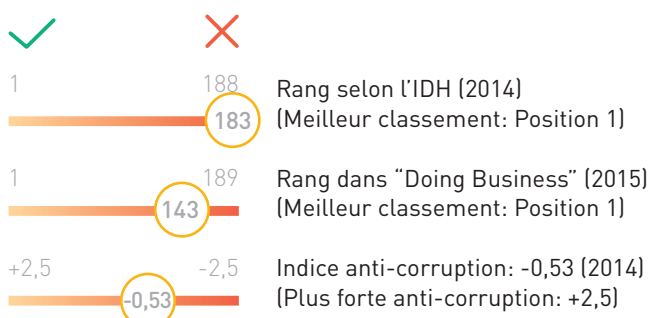
APD par habitant US\$ 59,6 (2015)

Ressources (% Produit intérieur brut)



Défis majeurs de développement

Les revenus fiscaux ont augmenté, passant de 14,2% en 2014 à 15,2% en 2015 du PIB. Le pays est largement tributaire de l'APD qui est passée de 629 millions de US\$ en 2004 à 1,1 milliard de US\$ en 2015. Toutefois, la visibilité des principaux partenaires au développement a faibli récemment en raison des troubles politiques et de la fragilité du processus de transformation. Malgré la faiblesse de l'IDH (0,402 en 2014) et d'autres indicateurs de développement humain, le Burkina Faso a enregistré des progrès dans ses efforts de réalisation des OMD. La pauvreté a chuté à 40,1% en 2014, alors qu'elle était de 46,7% en 2009. Le taux de mortalité a lui aussi affiché une baisse de 63% entre 1993 et 2010, pendant que les infections dues au VIH sont passées de 7,17% en 1993 à moins de 1% en 2015. Contrastant avec ces progrès, la croissance économique a ralenti sous le coup de chocs externes (fortes précipitations, chute des prix de l'or) et internes (soulèvement politique).



2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

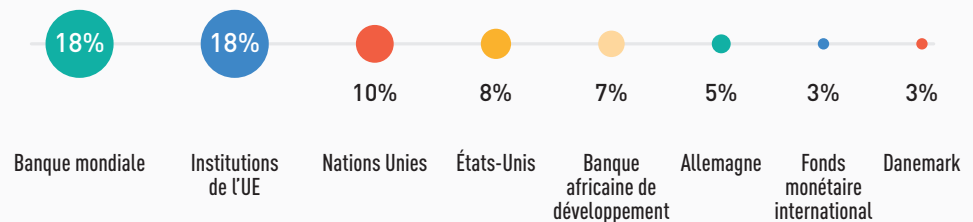
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

La Vision 2015 du Burkina Faso est la feuille de route de développement à long terme du pays et a informé la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) (2011-2015) et les programmes présidentiels. Contrairement à la SCADD 2011-2015 qui était axée sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, le Plan national de

développement économique et social (PNDES), approuvé récemment pour la période 2016-2020, intègre les nouveaux ODD et le Programme à l'horizon 2030 et aborde les questions transversales. Le nouveau plan se compose de trois axes prioritaires: réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain, et stimuler la croissance dans

les secteurs qui contribuent au développement économique et créent des emplois. Il tient compte également d'engagements nationaux et internationaux concrets. Le PNDES comporte des objectifs clairs ainsi que des cibles et des indicateurs quantifiables; il met également l'accent sur le rôle des différents partenaires au développement.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014

Oui



Existence d'une politique nationale de coopération

Oui

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Le Burkina dispose d'un Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016. Comme le PANED va arriver à son terme, le gouvernement a élaboré une Politique nationale de coopération au développement (PNCD) qui a été validée lors d'un atelier le 28 juillet 2016. Il existe au Burkina Faso un système multi-niveaux de coordination du financement public du développement. Il est géré conjointement par la présidence et un groupe de coordination interministériel composé de représentants du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale, du Ministère de l'économie et des finances et de ministères techniques. Un groupe de coordination analogue est mis en place par les partenaires au développement. Cette troïka se compose de trois représentants des partenaires au niveau des chefs de mission avec des mandats

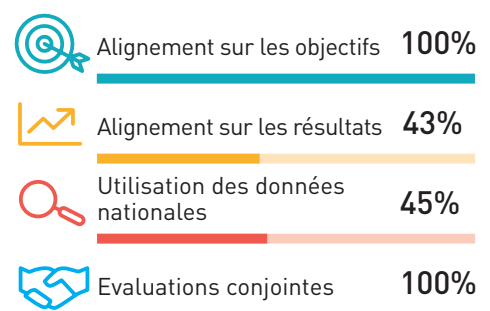
d'un an. Elle dispose de son propre secrétariat et de son président qui en est le porte-parole. Il existe également d'autres dispositifs mixtes de coordination tels que des tables-rondes sur la mobilisation des ressources, des comités mixtes de coopération, des commissions mixtes et des structures d'examen de dossiers et de consultations bilatérales. Le Burkina Faso est désireux d'apprendre des expériences d'autres pays. Le gouvernement a mis sur pied des comités mixtes de coopération pour échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés: Burkina Faso/Niger, Burkina Faso/Ghana, Burkina Faso/Maroc, Burkina Faso/Chine (Taïwan) et Burkina Faso/Brésil. Le Burkina Faso collabore avec Development Gateway en matière d'échange d'informations sur le financement public du développement et est membre de l'IITA.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Les résultats sont capitalisés dans la matrice de performance de la SCADD. Le contrôle est exercé conjointement par les ministères techniques et les partenaires au développement dans des comités sectoriels de dialogue (CSD). Les OSC, le secteur privé et les partenaires au développement participent à l'examen annuel des progrès de la SCADD, des CSD et du comité régional de dialogue (CRD). Les autorités locales et décentralisées participent au CRD. Les parlementaires

sont membres observateurs des comités directeurs. Les rapports de performance annuels et à mi-parcours et ceux du CRD et des CSD sont rendus publics. Par ailleurs, l'évaluation de la mise en oeuvre du PANED a été remise aux différents partenaires au développement. Malgré ce système national robuste et un bon alignement sur les objectifs, la plupart des partenaires au développement n'exploitent que faiblement les indicateurs de résultat et les procédures de suivi.

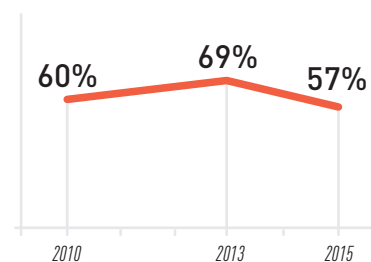


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Le gouvernement et les partenaires au développement ont signé en 2009 un Cadre partenarial pour l'appui au renforcement des finances publiques (CAPA/FP) pour améliorer la coordination. Cet outil prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation ainsi que des évaluations conjointes. En 2013, le soutien budgétaire général (SBG) représentait 32% du volume global de la coopération (24,5% en 2014 et 36,8% en

2015), correspondant à environ 7% du budget national. La nouvelle version du Cadre général d'appui au budget (CGAB) de 2012 ne prévoit plus le suivi du SBG en raison d'une évolution importante vers un appui budgétaire ciblé fourni par les partenaires au développement. Cet assouplissement peut être ressenti dans le volume global de la coopération inscrit au budget puisqu'il a diminué de 12% entre 2013 et 2015.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Le CGAB signé en 2005 a défini les principes et les modalités d'appui au budget et prévu un mécanisme spécifique de suivi à cet égard. Or, ce mécanisme de suivi n'a pas été repris dans le nouveau CGAB approuvé en février

2012. Eu égard à la tendance croissante vers un appui budgétaire ciblé, le nouveau CGAB a tenté d'éviter de créer un nouveau cadre d'évaluation et de suivi de crainte qu'il n'interfère avec celui de la SCADD. Les

chiffres de l'enquête de suivi (correspondant tous à l'exercice 2014) montrent des variables très faibles par rapport à l'exercice précédent.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	51% ▲	51% ▼	51% ▲	51% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3,6 ▼	84% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Le gouvernement accorde toute l'attention aux OSC. En plus de leur présence dans les comités sectoriels de dialogue (CSD), le gouvernement convoque chaque année une réunion OSC-gouvernement de haut niveau. Cette réunion a pour but d'examiner comment les OSC, les ONG et d'autres associations peuvent mieux contribuer à la mise en œuvre de politiques sectorielles et à l'atteinte des objectifs nationaux de développement. Le gouvernement fournit régulièrement des informations sur le développement sectoriel et invite les OSC à contribuer à ces actions. Les partenaires au développement accompagnent les efforts que déploient les pouvoirs publics pour construire les capacités de certaines OSC qui oeuvrent dans des domaines spécifiques et

des avantages fiscaux leur sont accordés pour les encourager à s'impliquer davantage. Le gouvernement invite les OSC à communiquer leurs rapports d'activités des trois dernières années mais il n'existe aucun document qui permette de compiler des données annuelles sur le financement de ces associations, les domaines et les zones géographiques dans lesquels elles interviennent. Plusieurs organisations faitières d'OSC au Burkina Faso ont mis sur pied une troïka pour mieux coordonner leurs actions et améliorer le dialogue avec les autorités publiques. La coordination de l'action des OSC et d'autres acteurs de développement n'est pas suffisamment développée à l'échelon national. La coordination entre les acteurs

du secteur privé est assurée par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso. C'est aussi cette institution qui finance la réunion annuelle entre le gouvernement et les opérateurs du secteur privé. Cette importante réunion permet aux deux parties de procéder à l'échange de points de vue et d'aborder les préoccupations. Elle crée un climat favorable au dialogue inclusif et au développement économique. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer le contrôle du respect des engagements pris et le suivi des résultats. Le gouvernement s'est montré disposé à travailler avec les syndicats pour améliorer les conditions de vie des populations. Des efforts importants ont été faits pour favoriser la création de partenariats publics-privés.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

L'indicateur sexospécifique du développement (ISD) du Burkina Faso était de 0,88 en 2014, supérieur à la moyenne africaine (0,87). Le gouvernement a annoncé officiellement le lancement d'un système qui permettra

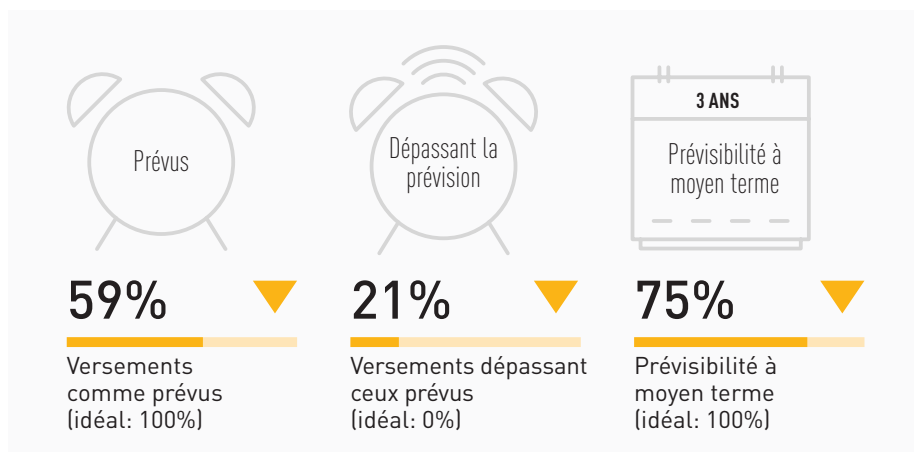
de suivre les allocations par sexe et l'autonomisation des femmes. Ces allocations sont suivies régulièrement et les résultats sont approuvés et rendus publics sur internet par le Parlement et par les OSC. Toutefois,

le gouvernement ne dispose d'aucune unité pour suivre ces allocations. Il n'existe pas non plus d'indicateurs spécifiques ou de données ventilées par sexe qui serviraient de référence pour les allocations budgétaires.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Chaque année, le Ministère de l'économie et des finances publie son Rapport sur la coopération au développement qui rend compte de l'aide publique au développement apportée par les partenaires (techniques, financiers) et la contribution des ONG. Le rapport vise à impulser le dialogue et la transparence entre l'administration publique, les pays partenaires, le secteur privé et les OSC. Cependant, la prévisibilité sur un an et sur trois ans a diminué depuis 2013 où elle avait atteint 85% et 97% respectivement.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Le PANED 2014-2016 est le cadre de responsabilité mutuelle du Burkina Faso et est constitué de cinq grands axes stratégiques conformément à l'Accord de partenariat de Busan. Ses objectifs et cibles ont été arrêtés conjointement par le gouvernement et les partenaires au développement. Le Plan comprend 16 indicateurs: 7 pour le

gouvernement, 1 pour les partenaires au développement, 4 pour le gouvernement/partenaires au développement conjointement, 2 pour le secteur privé et 2 pour les OSC. Les ministères techniques et les partenaires au développement participant au CSD évaluent ensemble les résultats par rapport aux indicateurs en utilisant la matrice de

performance de la SCADD. Le gouvernement, les partenaires au développement, les OSC, le parlement et le secteur privé revisitent ensemble la SCADD, les CSD et le CRD chaque année et en communiquent les conclusions au public.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le Gouvernement du Burkina Faso est déterminé à suivre et à contrôler efficacement les progrès de la coopération pour le développement, mène des enquêtes annuelles régulières et publie des rapports sur les progrès enregistrés dans la poursuite des indicateurs de Busan. Dans le sillage des enquêtes de 2013 et 2014, l'enquête 2015 apprécie les progrès accomplis et identifie les carences afin de rendre la coopération au développement plus efficiente. Les résultats de l'enquête révèlent un recul en 2014 sur les indicateurs 5a, 6 et 9b, ce qui a conduit à un déclin de 13,39% et de 4,4% en comparaison avec les chiffres de 2013. Une remontée de 0,5% a été toutefois enregistrée sur l'indicateur 5b comparé au chiffre correspondant en 2013. Les indicateurs 7 et 8 sont restés positivement constants. En raison des difficultés liées à l'échéancier de réalisation de l'enquête 2015 et au respect des délais de finalisation des questionnaires correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3, les recommandations suivantes sont proposées :

- Les partenaires au développement devraient s'impliquer davantage dans la réalisation de l'enquête et dans le suivi des engagements internationaux.
- Le gouvernement devrait mettre sur pied un mécanisme de suivi et de contrôle de l'application des recommandations.

”

Gouvernement du Burkina Faso

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par souci de commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et les territoires qui ont participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.